

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DES LANDES D'ARMAGNAC****DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation des travaux de busage de fossé dans le cadre du mandat
pour la réalisation d'un lotissement d'activités économiques à Gabarret**

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement des Landes d'Armagnac,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 15 avril 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat attribué le 28 juin 2021 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'un lotissement d'activités économiques dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de Lamarraque à Gabarret,

VU la proposition de la SATEL en date du 28 novembre 2025,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de travaux pour l'aménagement de l'extension de la zone d'activités de Lamarraque à Gabarret, présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire :** SAS COLAS – ZA de la Faisanderie – 461 allée de Lagace à SAINT-AVIT (40090)
 - **Nature des prestations confiées :** réalisation de travaux de busage de fossé dans le cadre de l'aménagement de l'extension de la zone d'activités à Gabarret
 - **Montant total :** 28 000,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **28 NOV. 2025**

Le Président du Syndicat Mixte,


Dominique COUTIERE